



Uwo uri wese ubahirizwa

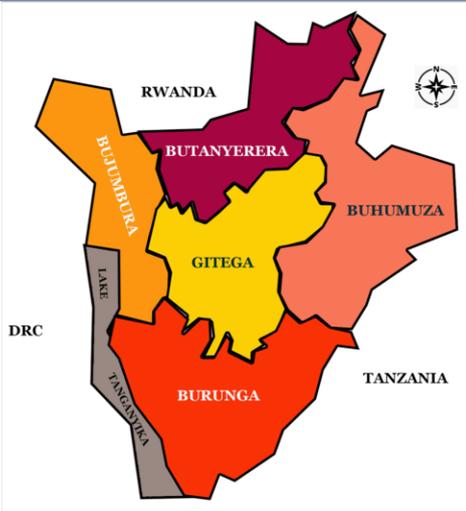
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°487 du 11 au 17 Août 2025

Agrée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 17 août 2025, au moins 750 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.15
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.19
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.20

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BANCOBU	: <i>Banque Commerciale du Burundi</i>
BBCI	: <i>Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement</i>
CEPI	: <i>Commission électorale provinciale indépendante</i>
CECI	: <i>Commission Électorale communale Indépendante</i>
CDS	: <i>Centre de santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
ECOFO	: <i>École Fondamentale</i>
FARDC	: <i>Forces Armées de la République Démocratique du Congo</i>
FDNB	: <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
ODECA	: <i>Office de développement du café du Burundi</i>
OPJ	: <i>Officier de la Police Judiciaire</i>
OTB	: <i>Office du Thé du Burundi</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
REGIDESO	: <i>Régie de Distribution d'Eau et d'électricité au Burundi</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION	5
I. CONTEXTE.....	5
I.2. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE	8
I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE	9
I.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	10
I.5. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....	14
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	15
II.1. DROIT À LA VIE	15
II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS.....	15
II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR VIOLENCE DOMESTIQUE.....	16
II.1.3. ENLEVEMENTS ET DISPARITIONS FORCEES.....	16
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	17
II.2.1. TORTURE, PEINES ET AUTRES TRAITEMENTS CRUELS INHUMAINS OU DÉGRADANTS.....	17
II.2.2. DES CAS DE VSBG	18
II.2.1. DROIT A LA LIBERTE	18
II.2.1.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	18
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	19
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE	19
III.2. DROIT A LA SANTE	20
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	20

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 11 au 17 août 2025. La période a été caractérisée par des événements de la campagne des candidats aux conseils collinaires du pays. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, judiciaire, économique et sécuritaire. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 4 personnes tuées dont 2 corps retrouvés sans vie, 2 personnes torturées, 2 victimes de VBGs 2 personnes enlevées et 1 personne victime d'arrestation arbitraire.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le contexte politique du Burundi cette semaine est marqué par des campagnes électorales pour les conseils collinaires, prévues du 5 au 21 août 2015. Cependant, l'exclusion et l'intimidation des candidats d'opposition soulèvent des inquiétudes quant aux droits légaux. À Burunga, des candidats, principalement de l'opposition, se retrouvent absents des listes officielles, tandis que les membres du parti CNDD-FDD bénéficient d'un meilleur accès aux informations. Des témoignages révèlent que certains candidats n'ont jamais eu connaissance des listes publiées. Dans les zones rurales, l'accès aux listes s'avère difficile, aggravant l'inégalité. Malgré les plaintes, la campagne se poursuit,

sans réaction apparente de Philémon Nahabandi face aux accusations. À Buhiga, Nizigiyimana Issa, un Imbonerakure, débute sa campagne avec un budget de 4 millions de fbu. Alors que d'autres candidats placardent leurs portraits, la population s'inquiète des coûts d'élection d'Issa. Un incident le 11 août à Giharo, où un champ de riz appartenant à Kagoma Elias a été détruit, intensifie les tensions. Marc, un Imbonerakure, est accusé de cet acte sous l'influence locale. Le champ avait été récemment restitué à la communauté, mais des membres du CNDD-FDD continuent d'exproprier des terres, et les hostilités envers Kagoma Elias persistent.

Faits illustratifs :

Campagne inhabituelle des chefs candidats collinaires dans le pays

Depuis le 5 au 21 août 2015, se déroulent les campagnes des conseils collinaires dans toutes les collines du Burundi. Parfois les candidats connus d'appartenances politiques autres que le CNDD-FDD, bien que les candidats se présentent à titre individuels, se voient écarter ou malmenés dans les campagnes électorales pourtant garantis par la loi Burundaise.

En province Burunga, alors que certains candidats inscrits pour les élections collinaires mènent déjà campagne, de nombreux autres issus pour la plupart de partis d'opposition découvrent avec stupeur qu'ils ne figurent pas sur les listes officielles des personnes autorisées à candidater.

Les témoignages recueillis dans plusieurs collines des communes de la province sont concordants. Ces candidats, pourtant dûment inscrits, n'ont jamais vu les listes affichées publiquement. Ils ont appris leur exclusion bien trop tard, alors que leurs adversaires, eux, menaient campagne depuis le premier jour.

Dans les zones rurales éloignées des centres communaux, certaines communes regroupant l'équivalent de trois anciennes communes, la situation a viré à la confusion. Des candidats ont cherché désespérément les listes « affichées », se rendant jusqu'aux sièges communaux et même auprès de la commission provinciale électorale. Mais là encore, aucun document officiel ne leur a été présenté.

Sur le terrain, seuls les candidats envoyés par le parti au pouvoir, CNDD-FDD, semblent avoir eu accès aux listes complètes dès le

départ. Plusieurs sources, y compris au sein des commissions électorales elles-mêmes, affirment que les listes des candidats autorisés étaient brièvement affichées avant d'être rapidement retirées, une fois les opposants rayés. Les candidats du parti CNDD-FDD, informés à l'avance de cette manœuvre, ont ainsi pu se lancer sans concurrence dans leurs campagnes.

Pour certains observateurs, il s'agit là d'une stratégie délibérée visant à verrouiller le scrutin, priver les citoyens de la possibilité de voter pour des figures locales indépendantes ou critiques, et garantir que seuls les candidats loyaux au pouvoir soient présents sur le bulletin de vote.

Malgré les protestations tant des exclus que de certains membres des commissions électorales indignés par ces pratiques, la campagne avance inexorablement. Les élections collinaires doivent se tenir le 25 août 2025.

À ce jour, aucune communication officielle n'a été émise par le président de la Commission électorale provinciale indépendante (CEPI) de Burunga, Philémon Nahabandi, à propos de ces accusations.

En province Gitega, En date du 02 Août 2025, sur la colline Buhiga, commune Karusi, province Gitega, lors des campagnes électorales des chefs des collines et quartiers débutés, NIZIGIYIMANA Issa, Imbonerakure toujours cité dans des mauvais actes a débuté ses campagnes pour être chef de colline Buhiga. Selon des témoins de la localité, des comportements inhabituels se sont manifestés surtout un

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 6)

Hilux muni d'un générateur et micro-lanceurs de voix avec d'autres Imbonerakure qui l'aidaient à animer tout en circulant dans les quartiers de la colline Buhiga. Les mêmes sources ajoutent que le budget alloué à cette activité est énorme et que ce sont des aides d'une somme d'environ 4 millions demandés auprès des militants du CNDD-FDD. Les autres candidats ont choisi d'afficher leurs photos sur les poteaux électriques et lieux publics. La population craint qu'une fois Issa élu, ils paieront ladite somme.

En province Buhumuza, une information parvenue à la Ligue Iteka le 17 août 2025 révèle que dans la province de Buhumuza, les habitants commencent à se préparer pour les élections des collines qui auront lieu le 25 août 2025. Cependant, les membres des

Intolérance politique en commune Musongati, province Burunga

Le contexte politique du Burundi cette semaine est marqué par des campagnes électorales pour les conseils collinaires, prévues du 5 au 21 août 2015. Cependant, l'exclusion et l'intimidation des candidats d'opposition soulèvent des inquiétudes quant aux droits légaux. À Burunga, des candidats, principalement de l'opposition, se retrouvent absents des listes officielles, tandis que les membres du parti CNDD-FDD bénéficient d'un meilleur accès aux informations. Des témoignages révèlent que certains candidats n'ont jamais eu connaissance des listes publiées. Dans les zones rurales, l'accès aux listes s'avère difficile, aggravant l'inégalité. Malgré les plaintes, la campagne se poursuit, sans réaction apparente de Philémon

partis d'opposition dans la commune de Ruyigi affirment que leurs candidatures ont été refusées par la CECI RUYIGI.

Les personnes qui se présentent aux élections des collines sont presque toutes associées au parti au pouvoir CNDD-FDD dans les quartiers de SANZU et GASANDA. D'après les experts, le parti au pouvoir cherche à contrôler tous les niveaux de pouvoir, ce qui pourrait mener le pays vers un système où il n'y a qu'un seul parti.

Dans le même sens, la situation est similaire pour la composition des conseils municipaux, où dans les 5 nouvelles communes de la province de Buhumuza, plus de 97% des 125 conseillers municipaux appartiennent au parti au pouvoir.

Nahabandi face aux accusations. À Buhiga, Nizigiyimana Issa, un Imbonerakure, débute sa campagne avec un budget de 4 millions de fbu. Alors que d'autres candidats placardent leurs portraits, la population s'inquiète des coûts d'élection d'Issa. Un incident le 11 août à Giharo, où un champ de riz appartenant à Kagoma Elias a été détruit, intensifie les tensions. Marc, un Imbonerakure, est accusé de cet acte sous l'influence locale. Le champ avait été récemment restitué à la communauté, mais des membres du CNDD-FDD continuent d'exproprier des terres, et les hostilités envers Kagoma Elias persistent.

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Des Imbonerakure de retour de la RDC dénoncent de fausses promesses

Huit mois après avoir été envoyés en République démocratique du Congo (RDC) pour combattre aux côtés des Forces armées de la RDC (FARDC) contre le mouvement rebelle M23, plusieurs membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, appelés Imbonerakure, affirment n'avoir reçu aucune des compensations promises.

Selon leurs témoignages, recueillis auprès de jeunes récemment entrés, les autorités leur avaient garanti 500 dollars américains chacun, ainsi qu'une prise en charge alimentaire sur place. Mais rien de tout cela ne se serait concrétisé. « Nous étions censés recevoir cette somme et être nourris, mais tout est tombé à l'eau », raconte l'un d'eux, rencontré dans la zone Buganda.

Avant de traverser la frontière via la rivière Rusizi, ces jeunes ont suivi une formation militaire expresse de trois jours dans un campement forestier et stade. « Ils avaient

dit que, si l'un de nous mourait, sa famille recevrait un soutien. Mais beaucoup sont tombés au front, et leurs proches n'ont même pas eu droit à une simple cérémonie », déplore un autre ancien combattant, croisé à Mabayi, là où il avait reçu son entraînement dans la Kibira.

Aujourd'hui, certaines communautés craignent une hausse des vols et agressions, ces jeunes rentrant sans ressources dans un contexte de grande pauvreté. Les habitants appellent les autorités, et particulièrement l'armée, à surveiller de près ces ex-combattants afin d'éviter toute dérive.

Interrogé à ce sujet, le commandant militaire du 112 bataillon d'infanterie de Cibitoke affirme « n'être au courant de rien » concernant la présence de ces Imbonerakure en RDC, tout en avertissant : « Quiconque commettra un crime sera puni conformément à la loi ».

Distribution d'équipements militaires aux Imbonerakure en Commune Muyinga Province Buhumuza

En date du 09 août 2025, en commune Muyinga, province Buhumuza, lors de la célébration de la prise des fonctions du nouvel administrateur, il y a eu une distribution des uniformes à tous les jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD originaires de différentes zones de cette même Commune. Selon des témoins oculaires de la localité, en plus des uniformes, on les a donnés des armes à feu et des radiophonies Motorola dans le but d'assurer la sécurité de toute la

Commune D'après les habitants de cette commune, ces Imbonerakure font régner le bon et mauvais temps. Lorsqu'il surgit un problème entre 2 personnes, ce sont eux qui prennent la décision même s'il s'agit de la compétence judiciaire.

Rappelons que tous ces Imbonerakure sont sous les ordres de Shabani NIMUBONA, le nouveau député élu dans la Province de Buhumuza.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Deux poids deux mesures en commune Rumonge, province Burunga

En date du 13 août, à Rumonge, province Burunga, Tuyihimbaze Asmani, originaire de Muyange, commune Nyanza et Paul Ndagijimana, originaire de Kabarore, province Butanyerera, vivaient tous deux à Nyanza-Lac, ont été arrêtés en possession de 440 litres de carburant de contrebande transportés dans un véhicule aménagé en citerne pouvant contenir plus de 500 litres.

Selon les témoins de la localité, ils ont été jugés en flagrant délit le lendemain par le tribunal de grande instance de Rumonge et les deux hommes ont reconnu les faits, affirmant toutefois travailler pour un officier supérieur de police portant le grade de colonel, Moïse Arakaza alias « Nyeganyega ».

Le ministère public avait initialement requis une peine de six mois d'emprisonnement, une amende de 600 000 fb ainsi qu'une indemnité de 500 000 fbu au profit de l'État. Toutefois, après délibération, le tribunal a condamné chacun des accusés à un an de prison ferme, à une amende d'un million de francs burundais et à payer 500 000 francs d'indemnité à l'État. Le véhicule saisi a été confisqué au profit de l'État, et les 500 litres de carburant seront vendus aux enchères au prix officiel, les recettes devant être versées au trésor public.

Mais des interrogations persistent sur le rôle d'un officier supérieur cité dans l'affaire, dont l'arrestation reste incertaine.

Certains observateurs s'interrogent néanmoins sur la clémence de certaines

peines prononcées, notant que dans d'autres affaires, des contrebandiers arrêtés avec un seul bidon de carburant ont écopé de sanctions plus lourdes.

Sur la probable arrestation du colonel Moïse ARAKAZA, l'administrateur communal de Rumonge, Augustin Minani, dit que le président du tribunal de grande instance de Rumonge, est le mieux placé pour le connaître.

De plus, Moïse Arakaza alias « Nyeganyega » a lui-même été arrêté avec 60 litres d'essence dans la localité de Kigwena le même jour, toujours dans la commune de Rumonge. Selon des sources policières, il a menacé les agents policiers avec son pistolet en les avertissant qu'il allait tirer, avant de quitter les lieux mais les 60 litres ont été saisis par ces policiers de Kigwena.

Aucune poursuite officielle n'a, pour l'heure, été annoncée à l'encontre du colonel Moïse Arakaza. Cette absence de réaction soulève des interrogations au sein de la population locale.

Ce dossier met en lumière la persistance du commerce illicite de carburant dans toutes les provinces du pays, et relance le débat sur l'implication présumée de figures de l'appareil sécuritaire dans ces trafics.

La ligue Iteka demande que la justice s'applique de manière équitable, sans distinction de rang ou de statut. « La justice ne devrait pas fonctionner selon le principe de deux poids, deux mesures. Si les simples exécutants sont condamnés, alors le commanditaire présumé devrait lui aussi répondre de ses actes devant la loi ».

I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite page 9)

Vingt ans de prison pour incendie volontaire et vol aggravé à Rutana de la province Burunga

En date du 14 août 2025, le tribunal de grande instance de Rutana a condamné, NJEJIMANA Égide à 20 ans de servitude pénale principale pour avoir incendié la cuisine de MPFAYOKURERA Léonie, puis pénétré par effraction dans la maison du commerçant NDAYISHIMIYE Alexis sur la colline Matutu, zone Kivoga, commune Rutana, dans la nuit du 10 août 2025, afin

d'y dérober 4,8 millions de francs burundais.

Reconnu coupable notamment grâce aux témoignages d'enfants, le prévenu devra également verser 4,8 millions de FBU à NDAYISHIMIYE Alexis et 2 millions de FBU à MPFAYOKURERA Léonie, sous peine de 30 ans de contrainte par corps. Il devra en outre s'acquitter de 4 % de ces montants au profit du Trésor public ainsi que des frais de justice.

Condamnation de 2 auteurs accusés de Vol par le Tribunal de Grande Instance en Commune et Province Gitega

En date du 12 Août 2025, dans un procès de flagrance devant le Tribunal de Grande Instance de Gitega, Ivan Nishimwe et Emery Nzoyisaba ont été condamnés à 10 ans de prison ferme chacun. Ils ont été accusés par le Ministère Public de voler. Il avait été arrêté en date du 6 août 2025 à l'endroit connu de Place dans le quartier Magarama de la ville de Gitega en possession d'une moto dont la plaque avait été cachée un téléphone

portable appartenant à Fausta Habarugira. Ivan Nishiwe et Emery Nzoyisaba ont plaidé coupable pour cause d'ivresse. Chacun parmi les deux condamnés devra payer séparément une amende de 200.000 frs bu chacun ainsi qu'un dédommagement collégial de 500.000 frs bu à Fausta Habarugira. La moto qui avait été utilisée lors de cette opération sera remise au propriétaire Jean Claude Yamuremye selon le Tribunal de Grande Instance de Gitega.

Libération sans jugement d'un homme accusé de viol en Commune Karusi dans la Province de Gitega

En date du 14 août 2025, sur la Colline Mwoya, Zone Buhiga, Commune Karusi, province Gitega, la population a vu le nommé KAREKEZI en train de circuler librement au centre de Buhiga après sa libération du

cachot du commissariat alors qu'il avait commis un viol.

Soulignons qu'en date du 03 août 2025, Karekezi avait été arrêté après avoir violé une fille infirme âgée de 31 ans.

I.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La pose de la première pierre pour le chemin de fer Uvinza-Musongati

La cérémonie de pose de la première pierre pour la construction du chemin de fer Uvinza-Musongati s'est tenue le samedi 16 août 2025, sur la colline Rubara, dans la commune de Musongati, province de Burunga. Cet événement a été marqué par la présence du président de la République du

Burundi et du premier ministre de la Tanzanie, ainsi que de plusieurs dignitaires des deux nations. Il est essentiel de contextualiser ce projet, qui s'inscrit dans un programme plus ambitieux devant établir des liens ferroviaires entre la Tanzanie, le Burundi et la République Démocratique du Congo.

I.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite page 10)

Le segment Uvinza-Musongati, s'étendant sur 282 km, comprend 180 km en Tanzanie et 102 km au Burundi. Ce chemin de fer est conçu pour renforcer la connectivité, favoriser le commerce et promouvoir l'intégration régionale entre les pays impliqués. D'un point de vue financier, le coût total du projet est estimé à environ 1 milliard 118 millions de dollars, soit plus de 3 600 milliards de fbu. Les fonds initiaux nécessaires ont déjà été sécurisés, avec l'approbation de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le recrutement d'une mission de contrôle, qui jouera un rôle crucial dans le suivi des opérations.

Sur le plan temporel, la durée de réalisation du projet est anticipée entre 4 et 5 ans. En ce

qui concerne l'état d'avancement des travaux, le contrat de construction a été formalisé le 29 janvier 2025 à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, en présence des ministres responsables des infrastructures des deux pays. Les spécialistes de l'entreprise en charge de la construction ont déjà débuté les investigations sur le terrain pour établir le tracé définitif du chemin de fer. Il est à noter que la BAD a validé le recrutement de la mission de contrôle, un préalable indispensable pour le lancement des travaux. En outre, environ vingt techniciens chinois sont actuellement déployés au Burundi, dans les provinces de Makamba et Rutana, afin de vérifier la pertinence de l'alignement proposé lors des études de faisabilité. Cette étape est cruciale pour garantir la viabilité et l'efficacité du projet dans un contexte régional en mutation.

Le non-paiement des agriculteurs du café engendre des grognes en Commune Karusi dans la Province de Gitega

Depuis avril 2025 jusqu'à aujourd'hui, les producteurs de café se plaignent parce qu'ils ont vendu leur café à l'État burundais via la société ODECA. On leur a fait plusieurs promesses disant qu'ils allaient bientôt être payés, mais rien ne s'est réalisé. En plus, on a demandé aux producteurs d'ouvrir des comptes bancaires ou dans des micro-finances, en leur disant que les paiements en

espèces ne seraient plus possibles. Cela fait maintenant deux mois qu'ils ont ouvert ces comptes, mais ils n'ont toujours pas reçu d'argent. En ce moment, il leur est difficile de trouver de l'argent pour acheter des engrais pour la prochaine saison de culture ou même pour payer les fournitures scolaires de leurs enfants, alors que la rentrée des classes approche. Ces producteurs de café se sentent perdus face à cette situation.

Fermeture du marché transfrontalier Burundo Tanzanienne en faveur de la Tanzanie

Depuis près de trois ans, le marché transfrontalier appelé Kwa Buhinja, autrefois situé sur la colline Murambi dans l'ancienne commune de Kibago, à la frontière burundo-tanzanienne est désormais établi à Manyovu (plaine de Malagarazi), en Tanzanie

Ce marché, qui rassemblait des commerçants burundais et tanzaniens, a été fermé à la suite de l'interdiction de l'usage des

monnaies étrangères notamment le shilling tanzanien par le gouvernement burundais aux postes frontaliers de Mabanda, Kayogoro et dans d'autres localités du sud du pays.

Les autorités administratives et policières de Makamba assistent impuissamment la disparition de ce marché qui avait apporté des avantages à la commune et à la population de la localité.

I.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite page 11)

Selon des témoins, le déclencheur de cette fermeture fut un incident impliquant une commerçante tanzanienne et un responsable burundais lui aurait refusé l'usage du shilling, et l'aurait même empêchée de récupérer des haricots qu'elle venait d'acheter. En réaction, les autorités tanzaniennes ont décidé de déplacer le marché de l'autre côté de la frontière, à Manyovu, dans la plaine de Maragarazi (région de Kigoma, district de Kasulu), afin, selon elles, de protéger leurs citoyens. Depuis lors, le marché est couramment appelé "Mukibande" dans la plaine de Maragarazi.

Depuis, ce marché n'a jamais rouvert du côté burundais. Les commerçants burundais écoulent désormais leurs produits exclusivement à Kibande-Manyovu, fragilisant ainsi l'économie locale et le budget de l'ex-commune de Kibago, où le paiement des salaires des fonctionnaires était devenu problématique.

Selon plusieurs témoignages, les Burundais qui s'y rendent aujourd'hui doivent le faire

clandestinement, souvent de nuit, vers minuit ou une heure du matin, afin d'échapper aux contrôles stricts de la police, des Imbonerakure et des agents de l'Office Burundais des Recettes (OBR), qui cherchent à les bloquer. Ces restrictions touchent principalement les éleveurs qui exportent des vaches, des chèvres ou encore des poulets vers Mukibande, faute d'avoir un autre marché où écouler leur bétail.

Les autorités locales relèvent que denrées alimentaires et bétail sont désormais exportés vers ce marché, où les transactions se font en shilling tanzanien, dont la valeur est aujourd'hui plus de trois fois supérieure à celle du fbu. L'effet en retour est une forte inflation sur les prix lorsque les marchandises sont réintroduites au Burundi.

« Il est devenu presque impossible de ramener ce marché, pourtant situé à quelques mètres seulement de la rivière Maragarazi, qui sépare le Burundi et la Tanzanie », déplorent certains responsables, estimant que ce blocage est la conséquence d'une décision précipitée des autorités burundaises.

Pénurie d'eau potable en commune Bururi, province Burunga

Manque d'eau potable à l'hôpital Anders Gahore de Kiremba en commune Bururi province Burunga depuis le 7 août 2025. Les malades, les garde-malades et les employés de cette structure de soins sous convention Pentecôte craignent d'attraper des maladies des mains sales. C'est l'une des conséquences du manque du courant électrique de la REGIDESO car cet hôpital était alimenté en eau potable provenant du forage fait grâce au

courant électrique. Selon le directeur de cet hôpital Docteur Yves Nimubona dit qu'ils pouvaient faire recours au groupe électrogène à la place du courant électrique mais la pénurie du carburant aggrave la situation. Il ajoute que même la morgue de cet hôpital ne fonctionne plus depuis cette date à la suite au manque du courant électrique. Ceux qui cherchent la morgue ne sont pas accueillis et sont obligés d'organiser l'enterrement des leurs le jour même de la mort selon Dr. Yves.

I.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite page 12)

Les personnes exerçant différentes activités nécessitant du courant électrique comme les soudeurs, les tenants des cafétérias, les propriétaires des secrétariats Publics et d'autres qui utilisent les ordinateurs dans les

communes Bururi et Matana sont désespérés suite aux coupures du courant électrique. Certaines grogues qu'ils ne trouvent pas de quoi mettre sous la dent et demandent à la REGIDESO de faire tout pour trouver une solution.

Fouilles-perquisitions par la Police chez certains commerçants reprochés de vendre du carburant sur le marché noir en Commune Bugendana dans la Province de Gitega

En date du 12 et 13 août 2025, au Centre de Bugendana, Commune Bugendana, Province Gitega (RN15-Gitega-Ngozi), une opération de police a visé les commerçants de carburant de contrebande au centre de Bugendana.

Dans ce centre, une seule station-service est installée, mais depuis plus de cinq mois, aucun carburant n'y est disponible. Historiquement, même avant l'arrivée de cette station, la vente de carburant de contrebande y était fréquente.

Ces dernières semaines, où la pénurie de carburant touche tout le pays, le centre de Bugendana continue à s'approvisionner auprès de revendeurs qui importent ce produit depuis Muyinga, en provenance de Tanzanie.

Les habitants ont été surpris de constater que certains commerçants ont été arrêtés tandis que d'autres, pourtant actifs dans la même activité, n'ont pas été inquiétés et poursuivent leur commerce au vu et au su de tous.

Selon plusieurs témoins sur place, la veille, en date du 12 août vers 19h, trois responsables de la police et de la documentation locale, Ndayikeza Arnaud (commissaire communal de police), Niyonizeye Égide (documentation Bugendana) et Harerimana Thérance (De Corps de police Bugendana), se se sont rendus auprès de ces vendeurs pour percevoir l'agent comme d'habitude.

D'après certains d'entre eux, certains

Ezéchiel et Justin, ont déclaré ne pas disposer de l'argent demandé, invoquant des pertes récentes. Et le lendemain matin, la police a procédé à une fouille des kiosques de Justin, Ezéchiel et d'autres situés à proximité ont été perquisitionnés. Justin a été frappé avant d'être conduit au cachot communal de Bugendana, où il est encore détenu à ce jour et Ezéchiel, quant à lui, est en cachette pour échapper à une arrestation. La police dit avoir saisi 150 litres de carburant et l'OPJ Mahinja Antoine affirme que le cas de Justin ne le concerne pas.

Des témoignages de la localité évoquent une possible discrimination ciblée contre Justin et Ezéchiel résidant l'OPJ site des déplacés de Bugendana, tandis que leurs collègues restés libres sont des Imbonerakure actifs sur ce centre.

Des sources de la localité indiquent que certains policiers perçoivent régulièrement de l'argent compris entre 50 000 et 100 000 fbu par jour et par commerçant pour tolérer cette activité illégale.

Signalons que le prix local du carburant illustre l'ampleur de la spéculation : une bouteille plastique d'1,5 litre se vend entre 25 000 et 30 000 fbu.

Depuis le mois de mai 2025, en commune Matongo, province Butanyerera, plus de 70000 plants de thé ont été déracinés. Dans une réunion tenue le 12 août 2025, Janvier Kanyana, administrateur de la commune Matongo, en collaboration avec le responsable du complexe théicole de Teza ont mis les théiculteurs de 3 zones qui ont déraciné plus de 70.000 plants de thé.

I.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite page 13)

Ils ont recommandé aux administratifs à la base de suivre de près ces destructeurs de l'économie nationale et les traduire en justice

Rappelons que les théicultures ont été découragées du prix qu'ils vendent les feuilles de thé et préfèrent cultiver les cultures vivrières comme le maïs et les pommes de terre.

I.5. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Paralysie des activités au Burundi suite aux coupures d'électricité

Depuis le 4 août 2025, plusieurs villes, dont la capitale économique Bujumbura, se trouvent dans une situation d'obscurité totale en raison de coupures de courant, qui ne se restaure qu'au lendemain du 14 août. Ce phénomène a engendré une stagnation généralisée des activités à travers l'ensemble des secteurs de la vie sociale et économique dans les quatre provinces du pays. La REGIDESO, entreprise chargée de la gestion de l'eau et de l'électricité, attribue ces coupures à des travaux de raccordement, planifiés entre le 4 et le 14 août 2025. Bien qu'elle soutienne que ces interruptions sont nécessaires pour l'amélioration du réseau électrique national, la déclaration du Directeur général, Dr. Ir. Lieutenant-Colonel Jean Albert Manigomba, a suscité des interrogations parmi les usagers sur la légitimité de ces mesures à grande échelle, qui semblent négliger l'impact sur la vie quotidienne des Burundais.

En réponse aux vives préoccupations suscitées, REGIDESO a publié, le 10 août 2025, un communiqué visant à apaiser la population, en affirmant son engagement à travailler en continu pour minimiser la durée de ces travaux. Néanmoins, l'étendue des

coupures a également touché l'approvisionnement en eau, contraignant ainsi les habitants à se rendre au lac Tanganyika pour s'approvisionner, avec un risque accru de maladies infectieuses telles que le choléra.

La Ligue Iteka comme d'autres observateurs sur le terrain notent que ces coupures d'électricité ont des répercussions désastreuses sur la vie quotidienne. Des secteurs clés comme les banques et les hôpitaux sont gravement impactés. Par exemple, des établissements bancaires tels que BCCI et BANCOBU ont été contraints d'interrompre leurs services habituels en raison de ces pannes. Sur le plan sanitaire, des hôpitaux, incluant la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles, se retrouvent également affectés, rendant leur fonctionnement difficile. Cette crise survient alors que, quelques mois auparavant, REGIDESO avait promis que le mois de juillet 2025 marquerait le début du fonctionnement de Kabu 16 et des chutes de Rusumo, censés renforcer l'approvisionnement en énergie pour favoriser le développement économique et social du Burundi.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, province Bujumbura

En date du 15 août 2025, à proximité du Parc national de Rusizi, dans la localité de Gatumba, commune Ntakangwa, Province Bujumbura, un corps sans vie d'un homme, non encore identifié, a été retrouvé flottant sur la rivière Rusizi.

Selon les témoins, la dépouille présentait des traces évidentes de torture. « On voyait qu'il a été tué ailleurs avant d'être jeté ici », a confié un habitant du quartier.

Les autorités locales, présentes sur les lieux,

ont confirmé que le corps était en état de décomposition avancée et ont ordonné son enterrement le même jour sous prétexte que son corps avait déjà commencé à se décomposer.

Pour l'instant, l'identité de la victime reste inconnue et aucune arrestation n'a été signalée. Une enquête devrait être ouverte afin de déterminer les circonstances exactes de ce drame et d'identifier les responsables. Sous l'ordre des autorités locales, ce corps a été enterré.

Découverte d'un cadavre en Commune Muramvya dans la Province de Gitega

En date du 11 août 2025, sur la Colline Murehe, Zone Mbuye, Commune Muramvya, Province Gitega, vers 7 heures du matin, un corps sans vie de Bandiye Museremu, âgé de 73 ans originaire de la colline Murehe a été retrouvé dans la rivière Mubarazi par des

passants. Selon des témoins de la localité, le corps était emballé dans un sac. Selon les mêmes témoins, Le présumé auteur de ce meurtre est son frère Rujora Gérard, âgé de 66 ans à la suite de conflit foncier. Le présumé auteur a été arrêté et mis au cachot de la Police de Muramvya.

Une écolière tuée en commune Nyanza, province Burunga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 août 2025 indique qu'en date du 9 août 2025, sur la colline de Muyange de la zone Nyanza, quartier Mugumya II, commune Nyanza, province Burunga, Miella Kaneza, écolière, âgée de 9 ans fille de Siméon, enseignant à l'ÉCOFO Muyange II et de Godeliève s'est vu atteint du feu ayant des flammes de la taille de l'essence organisé par un petit garçon non encore identifié jusqu'à présent.

La petite fille l'a vu venir d'elle d'un endroit fermé depuis quelques mois par une porte

métallique ayant un petit trou par laquelle il a pénétré. Il a posé son bras avec un petit objet sur la petite fille qui nettoyait les ustensiles de cuisine et automatiquement les flammes ont jailli à partir des membres inférieurs et tous ses habits.

L'enfant a porté secours en courant vers l'extérieur de la clôture et les voisins ont usé du sable et de l'eau pour éteindre le feu qui accentuait les flammes de seconde en seconde. Ils sont parvenus à arrêter le scandale après 15 minutes et le corps était déjà touché par les brûlures que le CDS Muyange n'a pas pu soigner.

II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS

(Suite page 14)

La victime a été transférée sans tarder à l'hôpital de Nyanza lac et puis à Kibuye le lendemain où la victime a rendu l'âme après

5 jours. Les voisins n'ont manqué aucune trace de cet auteur. La police et la documentation ont enquêté sans succès.

II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR VIOLENCE DOMESTIQUE

Une femme a été tuée par son mari en Commune Cibitoke dans la Province de Bujumbura

Une femme a été tuée à la machette après des disputes avec son mari dans la commune de Cibitoke, province de Bujumbura. Selon les informations disponibles, cet incident s'est produit dans la nuit du 14 au 15 août 2025, sur la colline Rusiga, localité de Kumase. Le présumé auteur, qui avait environ 5 mois de mariage avec la victime, a été arrêté par la police après avoir tenté de fuir. Le présumé auteur a été arrêté et est

actuellement détenu par la police au chef-lieu de la commune de Cibitoke. Selon des sources policières, le suspect ne répondait pas aux questions des enquêteurs. La population locale était très nerveuse et a failli tuer le suspect avant son arrestation. Signalons que cet incident s'inscrit dans un contexte plus large de violence domestique et de droits humains fragilisés au Burundi. Selon nos rapports, la province de Cibitoke a connu d'autres cas de violence similaire par le passé.

II.1.3. ENLEVEMENTS ET DISPARITIONS FORCÉES

Une personne enlevée en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 11 août 2025, Arakaza Lewis âgé de 21 ans, habitant au Gasekebuye, Commune Mugere, de la province Bujumbura été enlevé par des gens non identifiés. Selon les parents de la victime, Richard Niyokwizera et Evelyne

Hatungimana, qui résident à Gasekebuye, ont déclaré que leur fils a quitté leur domicile de la commune de Mugere vers 10 heures du matin et n'a plus donné signe de vie depuis et toutes les tentatives pour le retrouver sont restées vaines.

Une personne disparue en commune Shombo, province Gitega

Depuis le 11 août 2025, au centre Nyabikere, commune SHombo, province Gitega, Daniel, membre du CNDD-FDD, âgé de plus de 30 ans, originaire de la colline Butamenwa, zone NYABIKERE, commune SHOMBO actuelle a disparue étant dans les mains de la police. Selon des témoins de la localité, la victime a pris un plat de nourriture de 2.000 fbu dans un restaurant du centre Nyabikere mais n'avait que 1000 fbu dans sa poche et le

propriétaire du restaurant Jean Marie a appelé le commissaire au lieu de lui donner le moment d'aller chercher le reste d'argent. Après le repas, il a signifié au propriétaire dudit restaurant qu'il attendait l'arrivée de son employeur qui allait lui payer et régler la facture. Selon les témoins les policiers sont venus et ont commencé à le tabasser puis l'a conduit au cachot de la zone Nyabikere où il a été placé dans sa propre cellule après lui avoir infligé d'autres coups.

II.1.3. ENLEVEMENT ET DISPARITION FORCEES (Suite page 16)

La même source ajoute que d'autres prisonniers ont protesté que l'on ne pouvait incarcérer une personne qui était dans un état critique. Les policiers ont alors décidé de conduire la victime au centre de santé de Nyabikere mais les infirmiers ont refusé de

l'accueillir puisqu'il était dans état critique et après ce moment, personne ne l'a vue jusqu'à ce jour. Les habitants de la zone de Nyabikere craignent sur le sort du prénommé Daniel et demandent d'être éclairés.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE, PEINES ET AUTRES TRAITEMENTS CRUELS INHUMAINS OU DÉGRADANTS

Une personne torturée en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 13 août 2025, dans le bar de Ndayisenga Élie (sabuhungu), sur la colline ruhehe, zone Bugabira, commune Kirundo, province Butanyerera. Ruhengwe Patrice âgé de 51 ans, membre du parti UPRONA, mécanicien a été frappé par un groupe des Imbonerakure dirigé par Ndayisaba Viateur, âge de 35 ans. Selon des témoins de la localité, L'origine du conflit était des discussions politiques qu'on menait et Ruhengwe les ont opposés. Selon les mêmes témoins, la victime a passé une nuit dehors

quand il était incapable de se déplacer suite au coup et a été secouru le matin. La police est à la recherche de ces criminels et le nommé Kajisho Emmanuel a été appréhendé par la police pour raison d'enquête. Signalons que le frère de la victime, Ntagambira Jean Prosper, candidat pour le poste de chef de colline, est reproché par les Imbonerakure de son ethnie et de son passé de réfugié au Rwanda. La victime a été hospitalisée à l'hôpital Kirundo.

Une personne battue en commune Busoni, province Butanyerera

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 11 août 2025 indique qu'en date du 10 août 2025, sur la colline Nyenzi, commune Busoni, province Butanyerera, Barinakandi a été retrouvée dans un caniveau avec des blessures sur le cou et à l'état d'inconscience. Selon des témoins de la localité, il y un groupe de trois imbonerakure dont Karorero Felix, Rugema et Salvator qui faisaient la ronde nocturne aux alentours du lieu où il a été trouvé Sa famille a dénoncé ces derniers

mais n'ont jamais été convoqués alors que son vélo, 20 kg de haricot et 70.000 fbu n'ont pas été retrouvés et demande la justice Les voisins même témoignent la circulation de ces imbonerakure pendant cette même nuit. L'OPJ qui avait le dossier a dit à la famille de signaler le cas au chef des imbonerakure de la commune mais la famille de l'auteur a refusé.

II.2.2. DES CAS DE VSBG

Une fille violée en commune Kayanza, Province de Butanyerera

Une information que la Ligue Iteka a reçu en date du 14 Août 2025 indique qu'en date du 04 août 2025 sur la colline Bubezi, zone kayanza, commune Kayanza, province Butanyerera, Mayoya Estella infirme âgée de 12 ans, fille de Barihuta Alexis et Minani Astérie, a été violée par Barenga Bernard âgé de 41 ans, voisin de la famille de la victime.

L'enfant était assis devant la maison quand les parents n'étaient pas à la maison et est venu cet homme Barenga apportant deux beignets. Il a dit à cette fille qu'il veut lui donner ces beignets mais étant dans la maison après avoir connu que les l'enfant est seul dans la maison. Il a donné un beignet à

l'enfant et l'a transporté dans maison et l'a violé. Après, l'homme a fui et l'enfant est resté allongé sur la natte jusqu'à l'arrivée des parents vers 16 heures.

L'enfant a dénoncé le présumé auteur et les parents se sont rendus au domicile du présumé auteur qui était fermé avec un cadenas. Signalons que le présumé auteur était locataire dans cette maison. Les autorités collinaires ont aidé les parents pour transporter l'enfant à l'hôpital de Kayanza pour assistance mais le présumé auteur n'est pas retourné dans cette maison et reste introuvable jusqu'à maintenant.

Une fille violée commune Mugere, province Bujumbura

En date du 14 août 2025, au quartier Kajiji, commune Mugere, province Bujumbura, KANKINDI Émeline, âgée de 16 ans, travailleur domestique au quartier Kajiji a été viol son employeur Révérien Nzigamasabo, membre du CNDD-FDD. Selon des témoins de la localité, il l'a abusé en profitant de l'absence de son épouse, qui était partie en consultation médicale. Avant de passer à l'acte, il a tenté de la manipuler en

lui promettant une somme de 50 000 francs burundais ainsi qu'une augmentation de salaire. Après l'agression, la victime, profondément choquée et souffrant de douleurs physiques, a décidé de se confier à ses voisins. Ces derniers l'ont accompagnée au Centre de santé ADRA, situé dans le même quartier de Kajiji, afin qu'elle reçoive des soins médicaux appropriés. Révérien NZIGAMASABO a appris que les faits avaient été révélés et a pris fuite.

II.2.1. DROIT A LA LIBERTE

II.2.1.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Une personne arrêtée en commune Rwibaga, province Bujumbura

En date du 14 Août 2025, sur la colline Rukina, zone Mukike, commune Rwibaga, province Bujumbura. Nikura Gabriel commerçant et Tharcisse qui transportait ses produits BRARUDI vers ses clients ont été appréhendés par des policiers venus de Mayuyu.

Le lendemain, les policiers ont ramené M.

Nikura sur place et confisqué l'ensemble des produits BRARUDI qu'il détenait.

Après cette opération, M. Nikura Gabriel a été de nouveau transféré à Mayuyu, puis, vers 15 heures, embarqué en direction de Bujumbura. Depuis lors, aucune nouvelle de lui n'a filtré : ni sa famille ni ses voisins ne savent où il se trouve.

II.2.1.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES (Suite page 18)

Un leader local exprime également son inquiétude : « Quand quelqu'un est arrêté avec un mandat légal, c'est normal. Mais qu'il disparaisse ensuite sans qu'on sache où il est,

c'est très préoccupant. Cela crée un climat de peur dans la population. »

Les autorités policières n'ont pas encore communiqué officiellement sur ce dossier.

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Conséquences des Coupures d'électricité au Burundi

Depuis plusieurs jours, de nombreux Burundais dont les activités dépendent de l'électricité vivent un véritable cauchemar de leur business. Les coupures prolongées de courant ont plongé plusieurs secteurs dans une crise économique silencieuse mais dévastatrice. Les vendeurs de lait, les salons de coiffure, les tenanciers de bistrot, bars, hôtels et restaurants ont des difficultés à exercer leurs activités et la conservation des produits frais devient impossible.

« Nous venons de passer presque toute une semaine sans courant. Comment allons-nous payer nos loyers ou nos employés ? »,

s'indigne un propriétaire de bistrot du centre-ville.

Les hôpitaux et cliniques ne sont pas épargnés, faute de courant, certains équipements médicaux essentiels sont hors service, mettant en péril la qualité des soins et la sécurité des patients.

Les secrétariats publics et autres services administratifs fonctionnent au ralenti surtout le blocage de l'impression de documents, la communication numérique et la gestion des dossiers, relatif aux démarches des citoyens.

Des habitants spoliés de leurs terres pour de l'or en commune Mugina, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 août 2025 indique que les habitants du sous-colline Nyamikoma, situé sur la colline Nyarure, commune de Mugina, province Bujumbura, lancent un appel à l'aide désespéré face à une spoliation massive de leurs terres au profit d'une exploitation aurifère illégale, menée par de hautes personnalités du pays.

Depuis cinq mois, un gisement d'or est exploité sur environ 10 hectares appartenant à ces familles. Le site d'extraction, connu sous le nom de Nyamikoma-Nyarure, est situé près d'une scierie de l'Office du Thé du Burundi (OTB). Les villageois affirment que l'opération se déroule sans leur consentement et sans aucune indemnisation.

Plusieurs sources locales accusent des hauts responsables du gouvernement du Burundi de superviser cette exploitation. Parmi eux, on trouve le général Silas Ntigurirwa, le président du Sénat Gervais Ndirakobuca, le colonel de police Carême Bizoza, ainsi que le député Justin Niyobuhungiro.

Selon des témoins de la localité, plus de 300 ouvriers travaillent sur place et le site est sous surveillance militaire. Privées de leurs champs, les familles n'ont plus de quoi se nourrir et craignent la famine.

« Nous avons perdu nos terres, qui étaient notre seule source de subsistance. Nous ne savons plus comment nourrir nos enfants », témoigne un villageois. Plusieurs habitants affirment être menacés lorsqu'ils tentent de dénoncer la situation.

III.2. DROIT A LA SANTE

La vie de population à l'échiquier des intérêts en commune Cibitoke, province Bujumbura

Ce rapport documente de graves allégations de violations des droits humains au sein de la Clinique AGAPE à Rugombo, dans la commune Cibitoke. Les informations recueillies font état d'une détérioration significative de la qualité des soins, entraînant un nombre croissant de décès de patients, ainsi que des accusations de fraude financière et d'impunité politique.

La Clinique AGAPE, qui avait un accord avec le gouvernement du Burundi pour son programme de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans, est aujourd'hui confrontée à de multiples accusations. Depuis 2018, plusieurs décès de nourrissons et de femmes enceintes sont survenus en raison d'un manque de personnel et de soins appropriés.

La situation s'est aggravée à cause de la désertion massive du personnel soignant, qui dénonce de faibles salaires et de mauvaises conditions de travail. Cette pénurie de

professionnels a conduit à une assistance médicale quasi inexistante, comme en témoigne le cas de Privat MANIRABOGORA, décédé en date du 21 juillet 2025 d'une occlusion intestinale, faute de soins appropriés.

La dégradation des services de la clinique est liée à des actes de fraude. Des rapports falsifiés ont permis à la clinique de détourner des subventions de l'État burundais, des sommes s'élevant à plus d'un milliard de francs burundais par an, initialement allouées pour le programme de soins gratuits.

Le propriétaire de la clinique, le député Lubassa, est au cœur de ces accusations. Son influence politique est présentée comme la raison de son impunité. Bien que le gouvernement ait mis fin à ses partenariats avec la clinique en 2019 et 2024, aucune sanction n'a été prise à l'encontre du député ou du personnel médical impliqué.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au gouvernement de Gitega :

1. Prendre des mesures pour prévenir les homicides volontaires, notamment les infanticides et les règlements de compte.
2. Enquêter sur les homicides et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi.
3. Prendre des mesures pour prévenir la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants.
4. Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat.
5. Prendre des mesures pour promouvoir la stabilité économique et réduire la pauvreté.
6. Garantir l'accès à la santé pour tous les citoyens, sans discrimination.